

Conditions générales de réservation des gîtes

1. Durée du séjour

Le signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

2. Conclusion du contrat

La réservation d'un gîte devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte représentant 20% du montant total du séjour, tenant lieu d'arrhes, et un exemplaire du contrat de location signé, sous huitaine à compter de la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le locataire.

3. Règlement du solde

Le locataire devra verser le solde de la location le jour de l'arrivée contre la remise des clés du gîte. Le montant de la location est dû en totalité dès l'entrée dans les locaux.

4. Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

Pour tout désistement qui interviendra plus de 30 jours avant le séjour, l'acompte sera remboursé. Pour toute annulation qui intervient à moins de 30 jours du séjour, l'acompte sera conservé, quelle que soit la raison de l'annulation. Cet acompte ne sera pas reporté pour un autre séjour.

En cas de non présentation du locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

5. Annulation du fait du loueur

Dans le cas d'une annulation du loueur, le locataire en est informé par lettre recommandée avec avis de réception.

Le locataire sera, alors, remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées ou un accord amiable sera conclu afin de proposer un séjour de substitution.

6. Interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour du fait du locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

7. Etat des lieux des gîtes

L'équipement dont dispose chaque gîte est inventorié. L'inventaire est affiché dans chaque gîte.

Le locataire est responsable de tous les dégâts survenant de son fait.

Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ, le gîte doit être restitué dans le même état qu'à l'arrivée.

L'état des lieux est fait à l'arrivée : **toute anomalie constatée par le locataire doit être signalée auprès du responsable du camping.**

8. Entretien du linge

Le lavage et séchage du linge sont interdits à l'intérieur des gîtes en période hivernale. Une buanderie est mise à votre disposition.

9. Dépôt de garantie pour les gîtes

A l'arrivée du locataire, une caution de 100 euros est demandée. Cette caution ne sera restituée qu'après constat contradictoire de l'état des lieux, effectué au moment du départ.

En cas de départ anticipé, empêchant l'établissement de l'état des lieux, la caution sera renvoyée au locataire dans un délai n'excédant pas une semaine dans l'hypothèse où le constat réalisé par le service de réservation aura satisfait aux conditions mentionnées à l'article 7.

10. Capacité

Si le nombre de vacanciers se présentant au gîte excède la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ, aucun remboursement ne peut être envisagé.

11. Litiges

Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise au service de réservation dans les 24h, à compter de l'entrée dans les lieux.

12. Arrivée

Le locataire doit se présenter à la réception entre 15h et 18h. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir l'accueil du Camping au 02.97.51.04.74 ou au 06 84 82 44 13.

13. Départ

L'horaire de départ doit être signalé à la réception la veille du départ et un état des lieux contradictoire sera effectué. L'horaire de départ exigé est 10h le matin.